



Marcel H o i m o

Kigali, le 14 octobre 1967

V/réf.: t.311 Rwanda 8 - HRO/FA

Monsieur le Ministre
S. M a r c u a r d
Délégué à la Coopération
technique

B e r n e

Coûts de la construction à Kigali

Monsieur le Ministre,

En me référant à votre lettre du 9 de ce mois, concernant la surprise que vous cause le dépassement de crédit que révèlent les comptes de la première étape des constructions du Collège Officiel de Kigali, je m'empresse de vous faire savoir que j'en suis également étonné. En effet, je crois me souvenir que M. Boilled a eu quelques déboires sur le plan financier; ainsi la casse lors des premiers transports de bacs pour la toiture a été très forte; mais j'avais aussi l'impression que M. Boilled comptait pouvoir terminer la première étape sans dépassement excessif. Quoiqu'il en soit, voici quelques indications au sujet de l'influence que le prix des matériaux et les salaires ont exercée sur le coût des constructions.

Malheureusement, le Rwanda ne possède pas de statistiques sur les prix des matériaux de construction ni sur les salaires pour la période qui vous intéresse. Ce n'est que depuis le début de la présente année que figurent dans le Bulletin de statistique - que vous recevez, je crois - les prix d'un certain nombre de matériaux de construction. Mais ils ne sont en l'occurrence d'aucune utilité et, de plus, ils n'ont guère changé depuis le début de l'année.

C'est pourquoi j'ai dû procéder différemment pour vous procurer malgré tout quelques indications sur l'ordre de grandeur de l'évolution des éléments qui conditionnent le coût de la construction. J'ai d'abord établi un indice des prix à la consommation à Kigali pour la période décembre 1964 à juin 1967:

<u>Moyenne arithmétique des indices:</u>	<u>Décembre</u>			<u>Juin</u>
	<u>1964</u>	<u>1965</u>	<u>1966</u>	<u>1967</u>
1) de 29 produits non alimentaires	100	125	149	183
2) de 20 denrées alimentaires	100	198	226	206
3) de 49 produits de consommation	<u>100</u>	<u>152</u>	<u>178</u>	<u>192</u>

Comme les bases en sont rudimentaires, l'indice ne saurait être qu'une approximation de l'ordre de grandeur de l'évolution des prix à la Consommation (coût de la vie, loyer non compris) à Kigali, entre décembre 1964 et juin 1967. Or il se fait que cette approximation paraît correspondre assez bien à la réalité: la loi de l'interdépendance générale des prix trouve ici application. Cependant, du fait de particularités propres à l'économie rwandaise, la hausse des prix des produits alimentaires a devancé (1965) la dévaluation (avril 1966) tandis que les articles manufacturés importés ont surtout augmenté à la suite de la réforme monétaire.

C'est du reste ce qui s'est passé pour les prix des matériaux de construction, ainsi que me l'a confirmé l'entreprise de construction Pirard, bien connue sur la place. A l'occasion de l'entretien que j'ai eu avec lui, le 13 de ce mois, M. Pirard m'a en effet déclaré que le prix des matériaux de construction avait subi le plein impact de la dévaluation, à savoir une augmentation du simple au double, voire même supérieure en raison du relèvement simultané de certains droits de douane. Depuis lors, le prix de ces matériaux est, dans l'ensemble, demeuré stable. La libéralisation du commerce d'importation a même permis de faire jouer la concurrence entre les fournisseurs et de faire pression sur certains prix.

Selon M. Pirard encore, les salaires dans l'industrie de la construction ont progressé plus régulièrement, encore que leur ascendance se soit accusée consécutivement à la dévaluation. Le Gouvernement ayant promis à ses fonctionnaires un relèvement de 30 % de leur traitement à l'occasion de la réforme monétaire, les autres salariés (qui, contrairement aux fonctionnaires, avaient déjà bénéficié de rajustements au cours de l'"hiver" 1965/66) réclamèrent eux aussi des adaptations. Selon M. Pirard encore, il est difficile de déterminer l'importance moyenne de la hausse des salaires car l'écart entre manoeuvre (30 à 35 fr. par jour actuellement) et ouvrier qualifié (125fr. par jour) est très grand de même qu'est large la marge qui existe entre le bon ouvrier qualifié et le médiocre (maçons de 90 fr. à 160 fr. par jour), et la composition des équipes de travailleurs varie constamment en raison de l'"instabilité" de ceux-ci.

Mais dans l'ensemble, M. Pirard estime que, compte tenu de l'évolution des prix des matériaux et des salaires, le renchérissement intervenu dans les coûts de construction entre 1965 et 1967 va de 80 % pour les constructions de facture modeste ou moyenne à 100 % pour les constructions de meilleure qualité et mieux équipées. J'estime, pour ma part, que ces déclarations correspondent bien, grosso modo, aux indications que donne l'indice décrit au début des présentes lignes.

J'ajoute à toutes fins utiles que M. Pirard ne pense pas, à moins d'événements nouveaux et imprévus, que le prix des matériaux de construction augmentera dans le proche avenir. En revanche, il prévoit que les salaires continueront de s'élever lentement.

Je regrette, en l'absence des statistiques indispensables, de ne pouvoir être plus précis.

Croyez, Monsieur le Ministre et cher Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.